



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/712
12 septembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT FINAL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION D'OBSERVATION
DES NATIONS UNIES AU LIBÉRIA

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 1116 (1997) du Conseil de sécurité en date du 27 juin 1997 et rend compte de l'évolution de la situation au Libéria depuis mon dernier rapport daté du 13 août 1997 (S/1997/643), notamment des dernières décisions concernant le Libéria que les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont prises durant leur réunion au sommet tenue à Abuja les 28 et 29 août 1997.

II. ASPECTS POLITIQUES

2. À la suite de son installation le 2 août 1997, le Président Charles Taylor a formé un nouveau gouvernement et annoncé une politique de réconciliation et d'unité nationale. Le Gouvernement a commencé à établir et consolider son pouvoir dans l'ensemble du pays et la Cour suprême reconstituée a prêté serment. Des commissaires ont été nommés dans les 13 comtés et la police nationale libérienne est prête à rouvrir des postes de police dans l'ensemble du pays.

3. Le Gouvernement a indiqué qu'il accorderait la priorité au relèvement de l'économie, des infrastructures et des institutions dévastées par la guerre et que des efforts seraient bientôt entrepris afin de revitaliser les secteurs productifs de l'économie. Afin de l'aider à accomplir ces tâches, la MONUL a communiqué au Gouvernement des informations sur l'état des routes, des ponts, des écoles, des cliniques et des autres infrastructures dans les régions rurales, ainsi que des cartes détaillées. Le Gouvernement a indiqué que les coffres de l'État étaient vides et qu'il avait hérité d'une dette intérieure d'environ 200 millions de dollars et d'une dette extérieure dépassant 2 milliards de dollars.

4. Le 27 août, le Président Jerry Rawlings du Ghana s'est rendu au Libéria pour une journée de travail durant laquelle il s'est déclaré préoccupé par la situation en Sierra Leone, qui risquait de compromettre la paix fragile au Libéria. Il a également souligné qu'il était nécessaire que la communauté internationale fournisse au Libéria une assistance à la reconstruction. Dans un communiqué conjoint publié à l'issue de cette visite, le Président Rawlings et le Président Taylor ont annoncé qu'ils étaient convenus de renforcer leur

coopération en vue de relever le Libéria et d'installer des missions économiques et commerciales dans leurs capitales respectives.

5. L'Organisation des Nations Unies a été invitée à suivre, en qualité d'observateur, la réunion au sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO tenue à Abuja, à laquelle ont assisté mon Envoyé spécial, M. Ibrahima Fall, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, ainsi que mon Représentant spécial pour le Libéria, M. Tuliameni Kalomoh, et le Chef des observateurs militaires de la MONUL, le général de division Sikander Shami. Après avoir examiné les recommandations des chefs d'état-major et des ministres des affaires étrangères de la CEDEAO qui s'étaient réunis avant le Sommet les 26 et 27 août, respectivement, les chefs d'État ont décidé de lever l'ensemble des embargos et des sanctions décrétés à l'encontre du Libéria et ont demandé à la communauté internationale de faire de même. Ils sont également convenus de prolonger la présence du Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) au Libéria afin de contribuer à consolider et renforcer la sécurité dans le pays, et d'aider à restructurer et former les Forces armées libériennes ainsi que les services de police et de sécurité. Ils ont demandé au secrétariat de la CEDEAO de négocier les protocoles appropriés avec le Gouvernement libérien pour que l'assistance future de la CEDEAO au Libéria repose sur une base juridique solide. Les dirigeants de la CEDEAO ont décidé que le Gouvernement libérien prendrait à sa charge les dépenses afférentes à la poursuite de la présence de l'ECOMOG au Libéria, tout en demandant aux États membres de la CEDEAO et à la communauté internationale d'aider le Libéria à cet égard. Ils ont également lancé un appel pour que la reconstruction du pays bénéficie d'un soutien international.

III. ASPECTS MILITAIRES

6. La situation sur le plan de la sécurité est restée calme durant la période considérée. Toutefois, ce qui se passe en Sierra Leone continue de faire peser une menace sur la sécurité et la stabilité au Libéria. Le Président Taylor a accusé des ex-combattants de l'ULIMO-K, faction dissoute du Mouvement uni de libération du Libéria pour la démocratie, de participer au conflit en Sierra Leone. Cette déclaration a été contestée par Alhaji Kromah, l'ancien dirigeant de l'ULIMO-K, qui a affirmé que depuis la dissolution de toutes les factions armées, tout ex-combattant libérien impliqué dans le conflit en Sierra Leone agissait de son propre chef. Il y avait également lieu de se préoccuper des allégations selon lesquelles les kamajors sierra-léoniens opéraient à proximité de la frontière libérienne et pénétraient dans des régions du comté du Grand Cape Mount.

7. Les Libériens s'inquiètent également beaucoup de la recrudescence récente de vols à main armée à Monrovia et aux alentours. L'ECOMOG collabore avec la police nationale libérienne, qui n'est pas armée, afin de réprimer les actes de violence. L'ECOMOG a considérablement réduit le nombre de ses postes de contrôle à Monrovia et le couvre-feu n'est plus maintenant en vigueur que de 2 heures à 5 heures du matin. Certains des postes de contrôle restants seront tenus conjointement par l'ECOMOG et la police nationale libérienne.

8. La MONUL a fermé tous ses bureaux extérieurs et a transféré à Monrovia tout son personnel et son matériel pour être prête à assurer leur départ du Libéria.

/...

Presque tous les observateurs militaires ont maintenant été rapatriés. Toutefois, il a été décidé de maintenir sur place neuf de ces observateurs jusqu'au 30 septembre (voir annexe) afin de garder, conjointement avec l'ECOMOG, les quelque 10 000 armes et 1,24 million de munitions remises par les combattants des factions durant le processus de désarmement et de démobilisation qui a pris fin en février 1997. Mon Représentant spécial a demandé à la CEDEAO d'examiner avec le Gouvernement libérien les dispositions à prendre pour garder cet arsenal après le départ de la MONUL, ainsi que pour liquider les armes. Une décision n'a pas encore été prise à ce sujet. Les observateurs militaires demeurant au Libéria seront disponibles pour aider à trier et répertorier les armes et munitions au cas où la CEDEAO et le Gouvernement libérien prendraient une décision dans ce sens avant l'expiration du mandat de la MONUL.

IV. ASPECTS HUMANITAIRES

9. La situation humanitaire n'a essentiellement pas changé. L'accès aux régions principales du pays, en particulier dans le nord et le sud-est, reste limité en raison du mauvais état des routes dû à la saison des pluies.

10. Les organisations humanitaires ont continué de fournir une assistance là où elle était nécessaire. L'Organisation mondiale de la santé et ses partenaires procèdent à une campagne de vaccination contre la fièvre jaune dans le comté de Lofa et ont l'intention d'enquêter sur les informations faisant état d'une nouvelle poussée de cette maladie dans le comté. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a poursuivi ses activités dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et a continué à aider les enfants et les femmes touchés par la guerre. Il a intensifié son action en matière d'éducation au moment de la rentrée scolaire.

11. La planification de la réinstallation des personnes déplacées est en cours. Le Programme alimentaire mondial (PAM) et les organisations non gouvernementales partenaires ont commencé à dénombrer les personnes déplacées à Monrovia et aux alentours dans le cadre des préparatifs du programme de réinstallation. Le PAM, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les donateurs ont prévu de se réunir à Abidjan, du 17 au 19 septembre, afin d'examiner la stratégie régionale d'aide alimentaire mise au point en avril 1997, eu égard à l'évolution de la situation au Libéria et en Sierra Leone. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a continué de fournir aux cultivateurs des moyens de production et d'aider le Gouvernement à élaborer un plan directeur pour l'agriculture.

12. Étant donné que la situation est restée stable sur le plan de la sécurité, les réfugiés ont continué de regagner le Libéria de leur plein gré, quoique en nombre limité. Les retours devraient augmenter après la fin de la saison des pluies. Le HCR prépare actuellement un programme de rapatriement organisé. Les demandeurs d'asile sierra-léoniens continuent à entrer au Libéria tout le long de la frontière. Le HCR ainsi que le Gouvernement et les organisations non gouvernementales partenaires évaluent les besoins urgents des Sierra-Léoniens arrivant dans des zones accessibles et s'attachent à y répondre.

13. Le Bureau de coordination de l'assistance humanitaire des Nations Unies, créé en novembre 1995, a été chargé, d'une part, de coordonner l'acheminement de

l'assistance humanitaire et, d'autre part, de démobiliser les ex-combattants et de commencer à les réinsérer dans la vie civile. Le Bureau a mené à bien cette dernière tâche. Les membres de la communauté humanitaire estiment que le Bureau doit continuer d'être présent et que la coordination des activités humanitaires doit se poursuivre. Si les donateurs fournissent des fonds suffisants, le Bureau continuera à coordonner l'action humanitaire dans le cadre d'une stratégie globale intégrée de consolidation de la paix. Des consultations ont actuellement lieu avec les partenaires des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les représentants des donateurs au sujet du transfert des responsabilités au Programme des Nations Unies pour le développement à la fin de décembre 1997.

V. DROITS DE L'HOMME

14. Aucune violation majeure des droits de l'homme n'a été signalée à la MONUL durant la période considérée. La Mission suit toutefois de près la situation, en particulier à Monrovia et aux alentours. Les enquêtes menées par la police au sujet de plusieurs incidents récents ont conduit à l'arrestation de trois membres de la police nationale libérienne et d'un membre des services spéciaux de sécurité. La MONUL a également constaté que le Gouvernement s'était empressé de licencier trois fonctionnaires de l'immigration jugés coupables d'avoir illégalement arrêté, détenu et battu un ressortissant étranger à Monrovia. La composition et le mandat de la Commission des droits de l'homme proposées par le Président Taylor n'ont pas encore été annoncés, mais le Président a assuré que cette commission serait un organe indépendant légalement constitué qui serait chargé de signaler les manquements au respect des droits et de mener des enquêtes à ce sujet afin que le Gouvernement prenne les mesures qui s'imposent.

VI. ASPECTS FINANCIERS

15. Les ressources nécessaires pour la liquidation de la MONUL sont en cours d'évaluation et leur montant sera présenté à l'Assemblée générale aux fins d'examen à sa cinquante-deuxième session.

16. Au 31 août 1997, un montant total de 115 079 147 dollars avait été mis en recouvrement auprès des États Membres pour le fonctionnement de la MONUL depuis le début de la Mission jusqu'au 30 septembre 1997; un montant de 96 625 319 dollars a été reçu, ce qui laisse à recouvrer une somme de 18 453 828 dollars. Pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix, le montant total des contributions non acquittées s'élevait au 15 août 1997 à 1 milliard 992 millions de dollars.

17. En ce qui concerne le Fonds d'affectation spéciale pour l'application de l'Accord de Cotonou au Libéria, le montant total des contributions reçues au 31 août 1997 s'élevait à environ 25,6 millions de dollars, les dépenses autorisées atteignant le même chiffre.

VII. PRÉSENCE DES NATIONS UNIES APRÈS LE RETRAIT DE LA MONUL

18. Le 2 septembre, mon Envoyé spécial et mon Représentant spécial pour le Libéria ont tenu des discussions complémentaires avec le Président Taylor, au sujet des arrangements relatifs au maintien de la présence des Nations Unies au

Libéria après le retrait de la MONUL. Le Président Taylor a réaffirmé qu'il était favorable à une telle présence et il a accueilli avec satisfaction ma proposition concernant la création d'un petit bureau des Nations Unies au Libéria. Le chef de ce bureau coordonnerait les activités de consolidation de la paix après le conflit menées par l'ONU au Libéria et serait responsable de la coordination générale des organismes des Nations Unies dans le pays.

19. Avant leur entretien avec le Président Taylor à Monrovia, mon Envoyé spécial et mon Représentant spécial ont rencontré à Abuja les Ministres des finances et de la planification économique du Libéria, avec qui ils ont examiné des questions ayant trait à la mobilisation des ressources pour la reconstruction et le relèvement économique. L'accent a été mis sur la nécessité de mettre en place un cadre approprié pour le processus de reconstruction et d'instituer une coopération étroite entre tous les partenaires. Il a été convenu que les Libériens devaient participer activement à tous les aspects du processus de relèvement, s'agissant notamment de hiérarchiser les objectifs et les projets. Mon Envoyé spécial a souligné qu'il était important que, lorsqu'il mobiliserait l'appui international à la reconstruction et au développement, le Gouvernement définisse clairement sans plus tarder sa propre stratégie de mobilisation des ressources nationales pour le relèvement ainsi que ses plans pour transformer l'économie, qui était tombée aux mains des factions, en véritable économie nationale.

20. Afin de tirer profit de l'impulsion donnée par l'aboutissement du processus de paix d'Abuja et de renforcer les efforts de consolidation de la paix, j'ai décidé de reconvoquer, le 13 octobre 1997 à New York, la Conférence spéciale sur le Libéria, qui se tiendrait au niveau ministériel. Le Président Taylor devrait y prendre la parole et il devrait saisir cette occasion pour exposer les premiers choix de son gouvernement, ainsi que sa vision stratégique de la reconstruction.

VIII. OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

21. Avec l'expiration du mandat actuel de la MONUL, une opération qui a duré quatre ans et dont l'aboutissement a été longtemps retardé et souvent mis en question aura été menée à bonne fin. Dans la mesure où ceci est dû, en dernière analyse, à la coopération qui s'est établie entre la CEDEAO et sa force de maintien de la paix, l'ECOMOG, l'ONU et sa mission d'observation, la MONUL, et les donateurs bilatéraux et multilatéraux, l'opération mérite d'être examinée plus avant. Une analyse approfondie des enseignements tirés et leurs applications lors d'éventuelles missions actuelles ou futures de même nature est maintenant en cours.

22. La MONUL avait été déployée en septembre 1993 pour une période initiale de sept mois, en application de la résolution 866 (1993) du Conseil de sécurité. Elle a été créée dans le contexte d'une guerre qui a coûté la vie à 150 000 civils et qui a amené 700 000 Libériens à se réfugier dans les pays voisins. Les efforts déployés par la CEDEAO pour résoudre ce conflit ont abouti à la création de l'ECOMOG, qui comptait 4 000 soldats en août 1990. La MONUL était donc la première opération de maintien de la paix des Nations Unies menée en coopération avec une opération de maintien de la paix déjà mise en place par

une autre organisation. Depuis lors, le Conseil de sécurité a lancé plusieurs autres opérations en coopération étroite avec des organisations régionales.

23. Le conflit au Libéria était essentiellement une lutte pour le pouvoir, avec des connotations ethniques, mais bien souvent les chefs de faction ne contrôlaient pas très étroitement leurs commandants et leurs soldats sur le terrain. Le Gouvernement central, l'ordre public et l'infrastructure physique du Libéria ont été sérieusement endommagés, voire totalement détruits. Dans ces conditions, les combats étaient marqués par un désordre généralisé, la possibilité de se procurer facilement des armes de petit calibre et des violations flagrantes des droits de l'homme perpétrées par toutes les factions contre des civils innocents.

24. De nombreuses tentatives ont été faites au niveau régional pour résoudre le conflit par des moyens pacifiques. La CEDEAO a servi d'intermédiaire pour la conclusion de plusieurs accords de paix, notamment l'Accord de Yamoussoukro, en octobre 1991, l'Accord de Cotonou en juillet 1993, l'Accord d'Akosombo en septembre 1994, l'Accord d'Accra en décembre 1994 et l'Accord d'Abuja en août 1995, ce dernier prévoyant un cessez-le-feu, le désarmement et des élections en août 1996.

25. Malgré les progrès réalisés dans l'application de l'Accord d'Abuja, la violence qui a éclaté à Monrovia en avril-mai 1996 a porté un rude coup au processus de paix. Néanmoins, la situation a commencé à changer après cette crise.

26. Dans le rapport sur la création de la MONUL qu'il a soumis au Conseil de sécurité le 9 septembre 1993 (S/26422), mon prédécesseur a noté que cette formule novatrice ne pouvait être couronnée de succès et que la MONUL ne pouvait s'acquitter de son mandat que si l'ECOMOG disposait des ressources voulues pour s'acquitter des vastes tâches que les parties libériennes lui avaient confiées. Toutefois, des ressources suffisantes n'ont été libérées qu'après la tragédie d'avril-mai 1996. Ces événements tragiques ont également été nécessaires pour convaincre enfin les parties au conflit de rechercher une solution pacifique et de donner au peuple libérien la possibilité de constituer un gouvernement de son choix. De plus, la création de l'équipe de médiation, composée de représentants de la CEDEAO, de la MONUL et de la communauté diplomatique au Libéria pour aider à résoudre la crise et relancer le processus, a contribué substantiellement à mettre la communauté internationale mieux en mesure d'aider à faire régner la paix au Libéria.

27. L'aboutissement des opérations de désarmement et démobilisation, commencées en novembre 1996 et terminées en février 1997, avec la remise à l'ECOMOG, sous la supervision de la MONUL, de quelque 10 000 armes et 1,24 million de munitions a marqué un tournant dans l'histoire du Libéria. Alors que l'ECOMOG se déployait dans tout le Libéria pour procéder aux opérations de désarmement, les Nations Unies, les ONG et les donateurs avaient les moyens d'apporter une assistance humanitaire aux Libériens qui, de plus en plus nombreux, avaient besoin de toute urgence de vivres, d'abris et de soins médicaux. Le premier programme de réintégration, lancé à la fin de l'opération du désarmement, a joué un rôle crucial en offrant un emploi utile à des milliers d'anciens combattants

et de citoyens victimes de la guerre, à la fois pour rétablir la stabilité sociale et pour remettre en état une partie de l'infrastructure de base du pays.

28. Le rétablissement d'un climat de sécurité, garanti par le déploiement de l'ECOMOG, a été crucial pour le déroulement des élections. Il convient de saluer la fermeté et l'efficacité manifestées par la CEDEAO et l'ECOMOG dans l'organisation et la tenue des élections, ce qui a été possible également grâce au soutien financier provenant à la fois de contributions bilatérales des États intéressés et du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le Libéria.

29. La Conférence spéciale à l'appui du processus de paix au Libéria, qui était au départ une initiative du Ministre néerlandais à la coopération pour le développement, M. Jan Pronk, a permis d'acheminer une grande partie de l'assistance fournie au Libéria et à l'ECOMOG. Les réunions successives de la Conférence spéciale, dont la dernière en date s'est tenue le 12 juin 1997 à Genève, ont contribué à amener différents gouvernements à annoncer les contributions importantes qui ont largement contribué au succès du processus de paix et de la préparation des élections.

30. Il ne faut pas sous-estimer le rôle de la MONUL elle-même dans l'organisation et le déroulement des élections. Alors qu'aux termes de la résolution 1020 (1995) du Conseil de sécurité, en date du 10 novembre 1995, son mandat était d'observer et de vérifier le processus électoral, la MONUL a en fait joué un rôle bien plus important, mettant une grande partie de ses compétences techniques et de ses moyens de soutien logistique, de transport et de communication à la disposition de la Commission électorale indépendante du Libéria, qui était chargée de l'organisation et du déroulement des élections. De plus, la MONUL a formé et déployé 200 observateurs électoraux envoyés par les Nations Unies et elle a coordonné leurs activités avec celles de nombreux observateurs internationaux déployés pendant la durée du vote. Mon Représentant spécial m'a également représenté au sein du mécanisme de coordination électorale commun mis en place avec la CEDEAO pour assurer le bon déroulement du processus électoral et certifier les résultats. La campagne d'information que la MONUL a menée dans tout le pays, par la radio et la presse, a beaucoup contribué à l'éducation des électeurs.

31. Les activités de la MONUL dans le domaine des droits de l'homme ont également été importantes dans le processus de paix. Outre qu'ils ont enquêté sur des atrocités telles que le massacre de Sinje, dans le district de Grand Cape Mount en septembre 1996, les spécialistes des droits de l'homme ont fourni conseils et assistance aux organisations libériennes des droits de l'homme en vue de renforcer les moyens locaux.

32. Je tiens à rendre hommage expressément à mon Représentant spécial pour le Libéria, M. Tuliameni Kalomoh, qui a mené à son terme cette mission complexe et difficile. Je suis reconnaissant également à ses deux prédécesseurs, M. Anthony B. Nyakyi et M. Trevor L. Gordon-Somers, ainsi qu'au Chef actuel des observateurs militaires, le général de division Sikander Shami et à ses prédécesseurs ainsi qu'à tous ceux qui ont été affectés à la MONUL depuis sa création.

33. Le rapatriement des fonctionnaires de la MONUL est en cours, il se déroule de façon satisfaisante. Mon Représentant spécial et ses proches collaborateurs devraient quitter le Libéria le 30 septembre au plus tard, après quoi une petite équipe restera au Libéria pour mener à bien les opérations de liquidation et clôture.

34. La création d'un bureau des Nations Unies au Libéria aidera le Gouvernement et la population du Libéria dans le long processus de reconstruction et de réconciliation nationale. Je formule l'espoir que la communauté internationale manifesterà, dans la solution des problèmes du Libéria après la MONUL, le même esprit de coopération, de générosité et de bienveillance que dans ses activités de soutien à la mission d'observation des Nations Unies et au processus électoral, qui en a marqué l'apogée.

Annexe

EFFECTIFS DE LA COMPOSANTE MILITAIRE DE LA MONUL AU 10 SEPTEMBRE 1997

	Observateurs militaires
Bangladesh	1
Chine	—
Égypte	1
Inde	1
Kenya	2
Malaisie	—
Népal	1
Pakistan	3 ^a
République tchèque	—
Uruguay	—
Total	9 ^b

^a Y compris le Chef des observateurs militaires.

^b Tous les observateurs militaires seront rapatriés d'ici au 30 septembre 1997.

